

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 DAC 64** Subvention (31.448 euros) et convention avec la SAS Studio cirque EARS (77166).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à la SAS Studio cirque EARS, Chemin de la Marnière, 77166 Evry-Grégy-sur-Yerres ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 31.448 euros, est attribuée à la SAS Studio cirque EARS, Chemin de la Marnière, 77166 Evry-Grégy-sur-Yerres pour les frais relatifs à l'équipement son et lumière. 184760 ; 2016\_01662.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 31.448 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris 2016, rubrique 33, nature 2042, ligne VE 40003, provision pour subventions d'équipement au titre de la culture. Mission 900-10-99-011 individualisation 16 V 00458 DAC.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**